

La CGT Thales demande l'arrêt du commerce avec les Etats-Unis

Meudon, le 26 février 2026

LETTRE OUVERTE A LA DIRECTION DE THALES

Dans la continuité de nos positionnements précédents, pour le respect du droit international, la CGT Thales interpelle publiquement notre PDG Patrice Caine sur la responsabilité morale, politique et juridique de Thales dans les violations du droit international répétées, perpétré par les Etats-Unis.

Face à cette situation et à la responsabilité sociétale de notre Groupe, la CGT Thales a demandé, par une lettre ouverte¹ à notre PDG, l'interruption de tout commerce avec les USA.



QUELLE UTILISATION POUR NOS SYSTEMES ?

La CGT n'est pas contre l'industrie militaire par principe, mais elle soutient que le matériel militaire n'est pas une marchandise comme les autres et chaque vente devrait se faire en prenant en compte la dimension du respect des droits fondamentaux et du droit international. **Nos relations commerciales doivent être remises en cause en cas d'utilisation (ou de risque d'utilisation) contraire au droit international de nos systèmes².**

QUE CONTIENT CE COURRIER ?

Tout d'abord, il rappelle les manquements récents au droit international des Etats-Unis.

Nous faisons référence, entre autres :

- aux interventions militaires unilatérales et non mandatées par l'ONU (comme l'enlèvement du Président vénézuélien),
- à l'usage de la force armée en dehors du cadre du droit international humanitaire (éventuellement contre ses alliés de l'OTAN),
- et aux livraisons d'armes vers des théâtres d'opérations déjà marqués par des crimes de guerre documentés (massacre de Gaza par l'armée israélienne).

La CGT Thales rappelle ensuite quelques principes :

- Que les salariés, s'ils sont fiers de leur entreprise, ne sauraient devenir complice, même indirectement, de violations répétées et manifestes du droit international.
- Que Thales, conformément à l'article L. 225-102-4 du code du commerce et de son propre code d'éthique, ne saurait s'exonérer de sa responsabilité de donneur d'ordre sans exposer son image à la fois éthiquement et juridiquement.
- Qu'il existe des principes directeurs reconnus par l'ONU qui stipulent clairement qu'une entreprise doit éviter de contribuer à des violations graves du droit international, directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires commerciaux.

QUE DEMANDE LA CGT THALES ?

- **La suspension immédiate de toute activité** d'exportation, de partenariat ou de transfert de technologie militaire vers les États-Unis tant que ce pays ne démontre pas son respect intégral du droit international et du droit humanitaire.
- **La mise en place d'un audit indépendant** sur l'ensemble des ventes d'armes et technologies duales, afin d'évaluer les risques juridiques et éthiques encourus par le Groupe.
- **L'ouverture d'un dialogue social transparent avec les représentants du personnel** sur les orientations géopolitiques et industrielles de Thales, conformément à nos engagements en matière d'éthique et de responsabilité avec notamment le recueil d'avis conforme des représentants du personnel dans la stratégie de l'entreprise en matière d'exportation.
- **La participation de représentants du personnel aux comités « Droits Humains »** institués par l'instruction chorus « Règles de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales pouvant résulter de l'utilisation détournée des équipements et services du Groupe ».
- La mise en place dans le Groupe d'un véritable droit de **retrait éthique pour les salariés**.
- **La réorientation de l'activité de Thales** vers une plus grande part des activités civiles par rapport aux activités militaires et à minima son maintien à 50% du chiffre d'affaires.
- **L'arrêt de la course à la rentabilité** pour satisfaire les actionnaires minoritaires.

¹ <https://coord.cgthales.fr/2026/02/lettre-ouverte-cgt-thales-au-pdg-de-thales-arret-du-commerce-avec-les-usa/>

² <https://coord.cgthales.fr/2024/07/note-dorientation-sur-le-positionnement-cgt-thales-concernant-lindustrie-de-larmement/>



QUESTIONNAIRE SUR LA VENTE D'ARMEMENT



La CGT THALES vous propose de répondre à un questionnaire qui vise à recueillir les opinions et perspectives des salariés du Groupe Thales concernant la vente d'armement et les principes éthiques qui devraient guider cette activité

REPONDEZ ICI

[Questionnaire sur la vente d'armement et le respect du droit international](#)

Partie 1 : Information Générale

1 Quelle est votre GBU au sein du Groupe Thales ?

AVS/CDI/DMS/ESPACE/LAS/SIX/Entités Corporate

2. Avez-vous déjà été impliqué directement ou indirectement dans le processus de vente d'armement ou de technologies liées à la défense ? Oui / Non

Partie 2 : Processus de vente et critères de sélection des pays

3. D'après vous, qui devrait établir la liste des pays avec lesquels le Groupe Thales peut commercer des équipements de défense ?

La représentation nationale / Une commission interne composée de différents départements (juridique, éthique, ventes) / Une commission interne composée de différents départements et de représentants du personnel / Un comité éthique ou de conformité indépendant / Autre (précisez)

4. Selon vous, quels critères devraient être pris en compte pour établir cette liste de pays ?

Respect des droits de l'homme / Engagement à respecter le droit international / Conformité avec les embargos internationaux / Stabilité politique et géopolitique du pays / Alliances militaires ou commerciales / Autre (précisez)

Partie 3 : Respect du droit international

5. Pensez-vous que le Groupe Thales respecte pleinement le droit international dans ses activités de vente d'armement? Oui / Non / Je ne sais pas

6. Si vous avez répondu "Non", quelles sont, selon vous, les principales lacunes concernant le respect du droit international ? (Réponse libre)

Partie 4 : Distinction entre différents types de matériel

7. Comment évalueriez-vous la différence de responsabilité éthique entre la vente de munitions (torpilles, missiles, obus) et celle de moyens de détection (sonars, radars) ou de communication (systèmes de communication sécurisés) ?

La vente de munitions (torpilles, missiles, obus...) présente un risque éthique plus élevé que celle des moyens de détection ou de communication / La vente de tous ces équipements présente des risques éthiques similaires / La vente de moyens de détection et de communication est moins risquée sur le plan éthique / Je ne sais pas

8. Pensez-vous que des contrôles plus stricts devraient être appliqués à la vente de certains types d'équipements (par exemple, les munitions, les systèmes de surveillance, etc.) ? Oui / Non / Je ne sais pas

9. Si vous avez répondu "Oui", pour quels types d'équipements devraient-ils être appliqués ? (Réponse libre)

Partie 5 : Éthique et responsabilité sociale de l'entreprise

10. Pensez-vous que le Groupe Thales devrait être plus transparent concernant ses activités de vente d'armement et ses choix de partenaires commerciaux ? Oui / Non / Je ne sais pas

11. Avez-vous des suggestions ou des recommandations pour améliorer l'intégrité éthique et la conformité avec les normes internationales dans les processus de vente d'armement au sein du Groupe Thales ? (Réponse libre)

Partie 6 : Question supplémentaire

12. Souhaitez-vous ajouter des commentaires ou partager une expérience liée à la vente d'armement et aux questions éthiques dans ce domaine ? (Réponse libre)